

7 JANVIER

Société Par Actions Simplifiée à associé unique
Capital Social : 100 euros
Siège Social : 91 Rue Villiers de l'Isle Adam
75020 PARIS
R.C.S. PARIS 980 380 000

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le 30 Juin à 11 heures, Monsieur Jules SANI, Président et propriétaire des 100 actions de 1 euro chacune composant le total du capital social de la société 7 JANVIER

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- pouvoirs

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège de la société du 91 Rue Villiers de l'Isle Adam à 75020 PARIS à **Chez Monsieur Jean Louis SANI, au 21 Avenue Philippe Auguste à 75011 PARIS**, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la société qui sont désormais libellés ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social de la société est fixé : Chez Monsieur Jean-Louis Philippe SANI, au 21 Avenue Philippe Auguste à 75011 PARIS.

Le reste de l'article demeure inchangé. »

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tout pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par l'associé unique.

DocuSigned by:

70350E2953114AB...

M. Jules SANI
Associé unique